(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt : 94450007.3

(51) Int. Cl.⁶: **A46B 17/02**, A46B 17/00

(22) Date de dépôt : 28.11.94

(30) Priorité: 30.11.93 FR 9314556

(43) Date de publication de la demande : 05.07.95 Bulletin 95/27

Etats contractants désignés : BE DE DK ES FR GB IE IT LU NL PT SE

71 Demandeur : Alix, Yves Mairie d'Albignac F-19190 Albignac (FR) (72) Inventeur : Alix, Yves Mairie d'Albignac F-19190 Albignac (FR)

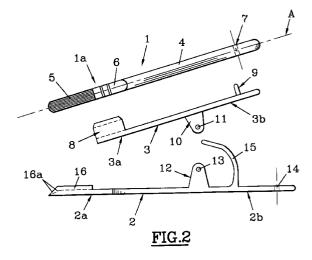
Mandataire : Thébault, Jean-Louis
Cabinet Thébault S.A.
1 Allées de Chartres
F-33000 Bordeaux (FR)

(54) Dispositif pour peindre sans débordement.

(57) — L'invention concerne un dispositif pour peindre sans débordements susceptible d'être rapporté sur un pinceau standard (1) présentant un manche (4), une virole (6) et une touffe de poils (5), caractérisé en ce qu'il comprend :

— un support amovible (3) susceptible de se plaquer latéralement au manche (4) et à la virole (6) du pinceau en s'étendant sur au moins une partie substantielle de la longueur du manche,

— et une spatule (2) articulée sur ledit support (3) en un point (11,13) intermédiaire entre la virole et l'extrémité du manche, présentant un prolongement au de la dudit point d'articulation, en sorte de constituer avec ledit manche une structure en forme de pince à linge, des moyens (15) étant prévus pour presser élastiquement ladite spatule (2) contre le flanc de la touffe de poils (5).



5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

La présente invention a trait à un dispositif pour peindre sans débordement. Plus précisément, ce dispositif permet de peindre une surface le long de la ligne de séparation de cette surface d'avec une surface adjacente, formant avec la première un angle rentrant, généralement un angle droit, aisément et sans débordement de peinture sur la surface adjacente.

Lorsqu'il applique de la peinture sur une surface donnée, par exemple une cloison, l'opérateur ou le peintre ne désire pas forcément revêtir de peinture une surface adjacente formée, par exemple, par le rebord d'une plinthe.

Dans ce but, il peut utiliser différentes techniques.

La première technique consiste à revêtir la surface adjacente, telle que le rebord de la plinthe, d'une bande adhésive servant à protéger ladite surface adjacente de l'application de peinture effectuée. De cette manière, une fois que la bande adhésive protectrice est posée, l'opérateur peut peindre sans prendre d'autres précautions particulières, et la peinture appliquée par débordement sur la bande adhésive sera tout simplement retirée, une fois la peinture sèche, lors du décollement de ladite bande adhésive.

Cette technique présente deux inconvénients majeurs d'une part, elle nécessite que l'opérateur procède en premier lieu à la pose correcte d'une bande adhésive sur la surface à protéger, tout le long de l'interface. Ceci implique une perte de temps importante. D'autre part, il n'est pas toujours possible d'appliquer la bande adhésive sur la surface à protéger, notamment dans le cas où le décollement ultérieur de la bande risque d'endommager la surface que l'on souhaite protéger, ce qui est par exemple le cas si la surface à protéger est du papier peint.

Une autre technique consiste à utiliser un dispositif permettant de peindre sans débordement. De tels dispositifs sont décrits dans les documents GB-A-2.225.528 et US-A-3.930.278.

Le premier document décrit un pinceau plat sur la virole duquel est articulée une plaque de protection flexible s'étendant sur une grande face du pinceau en s'évasant vers l'extrémité des poils du pinceau. La plaque de protection n'exerce de pression sur les poils que si l'on appuie avec un doigt sur un téton en saillie sur la face externe de la plaque. La plaque s'escamote par un basculement exercé par un doigt sur le téton.

Ce dispositif n'est pas pratique d'emploi car il faut avoir constamment un doigt de la main qui tient le pinceau en appui sur le téton pour presser la plaque contre le pinceau. De plus, la peinture peut déborder latéralement à la plaque et risque de se répandre sur la surface adjacente que l'on souhaite justement protéger.

Le dispositif cité dans le second document est constitué d'une plaque de protection disposée latéralement à un pinceau plat au moyen de pattes formant pince prenant élastiquement appui sur la virole. Pour escamoter la plaque de protection et tremper le pinceau dans de la peinture, il faut exercer une pression sur un bras qui prolonge la plaque de protection vers le manche du pinceau.

En appuyant sur le bras, la plaque s'écarte des poils, mais la pince de fixation de la plaque sur la virole pivote également. La fixation de ce dispositif est donc aléatoire et peu précise car la plaque au cours de son basculement a toute chance de se déplacer, la pince de fixation n'étant pas tenue.

La présente invention a pour but de proposer un nouveau dispositif pour peindre sans débordement qui pallie les inconvénients précités.

A cet effet, l'invention a pour objet un dispositif pour peindre sans débordement susceptible d'être rapporté sur un pinceau standard présentant un manche, une virole et une touffe de poils, caractérisé en ce qu'il comprend :

- un support amovible susceptible de se plaquer latéralement au manche et à la virole du pinceau en s'étendant sur au moins une partie substantielle de la longueur du manche,
- et une spatule articulée sur ledit support en un point intermédiaire entre la virole et l'extrémité du manche, présentant un prolongement au de la dudit point d'articulation, en sorte de constituer avec ledit manche une structure en forme de pince à linge, des moyens étant prévus pour presser élastiquement ladite spatule contre le flanc de la touffe de poils.

Avantageusement, le support est plaqué latéralement au pinceau, d'une part, au moyen d'ailes formant pinces coopérant avec la virole et, d'autre part, au moyen d'un téton s'engageant dans un trou ménagé dans le manche du pinceau.

Suivant une autre caractéristique, la spatule est plate et présente des bords relevés pour contenir et guider les flancs de la touffe de poils, l'extrémité de la spatule et des bords relevés étant biseautée.

Un tel dispositif permet de guider efficacement la touffe de poils du pinceau en interdisant tout dépôt de peinture sur la surface à préserver, direct ou indirect par coulure latéralement à la spatule, grâce aux bords relevés de cette dernière. Par ailleurs, la fixation de l'ensemble est particulièrement efficace et son maniement est très facile.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront de la description qui va suivre d'un mode particulier de réalisation, description donnée à titre d'exemple uniquement, en regard des dessins annexés sur lesquels :

- Figure 1 est une vue en élévation d'un dispositif pour peindre sans débordement conforme à la présente invention;
- Figure 2 est une vue en élévation éclatée du dispositif de la figure 1;
- Figure 3 est une vue de dessus de la spatule

2

55

5

10

20

25

30

35

40

45

50

représentée sur la figure 2;

- Figure 4 est une vue de dessus du support du pinceau représenté sur la figure 2 ;
- Figure 5 est une vue du dispositif de la figure 1, la spatule étant écartée de la touffe de poils ;
- Figure 6 représente de manière schématique une glissière agencée dans le manche du support et permettant le réglage de la position du support le long du pinceau;
- Figure 7 illustre la mise en place sur le dispositif de l'invention d'un premier accessoire constitué par une lame de raclage, et
- Figure 8 illustre la mise en place d'un second accessoire constitué par un guide de traçage.

La figure 1 représente un pinceau plat 1 muni d'un dispositif conforme à la présente invention. Ce dernier est constitué par une spatule 2 et un support 3 de fixation au pinceau.

Le pinceau 1 comporte un manche 4 à la tête la duquel une touffe de poils 5 est fixée au moyen d'une virole 6. L'axe longitudinal du pinceau 1 est représenté en A. Un trou 7 est ménagé dans le manche 4.

Le support 3 est formé d'une plaque présentant un profil similaire à celui des grandes faces du pinceau 1. Le support 3 a sensiblement la même longueur que le pinceau, excepté les poils 5.

De même que pour le pinceau 1, on définit l'axe longitudinal B du support 3. Par analogie avec le pinceau 1, on définit la tête 3a et le manche 3b du support 3.

La tête 3a du support présente des ailes en retour 8 formant pinces de retenue. L'extrémité du manche 3b est munie d'un téton 9. Comme représenté sur la figure 1, le support 3 est plaqué latéralement sur le pinceau, de sorte que la virole 6 s'engage entre les ailes 8 et que le téton 9 s'engage dans le trou 7 du manche 4 que présente habituellement tout pinceau. De cette manière, aucun déplacement involontaire longitudinal ou transversal du pinceau 1 par rapport au support de la spatule n'est permis.

La plaque formant le support 3 comporte également, sur la face opposée au téton 9 et aux ailes-pinces 8, deux pattes 10 perpendiculaires au plan formé par la plaque et disposées de part et d'autre de l'axe longitudinal B de la plaque, sensiblement au milieu du manche 3b. Ces pattes 10 sont chacune munies d'un téton 11, ces tétons étant sur un axe orthogonal à l'axe longitudinal B de la plaque.

La spatule 2 est également formée d'une plaque présentant un profil similaire au profil latéral du pinceau 1. Contrairement au support 3, la spatule présente une longueur supérieure à celle du pinceau 1, y compris les poils 5. Comme précédemment, on définit l'axe longitudinal C de la spatule 2. Par analogie avec le pinceau 1, on définit la tête 2a et le manche 2b de la spatule 2.

De part et d'autre de l'axe longitudinal C, sensiblement au milieu du manche 2b, la spatule 2 présente deux pattes 12 perpendiculaires au plan formé par la plaque. Chaque patte 12 est munie d'un trou 13, les trous 13 étant sur un axe orthogonal à l'axe longitudinal C de la spatule 2.

Les trous 13 sont prévus pour coopérer avec les tétons 11 des pattes 10 du support 3.

Comme le pinceau 1, la spatule 2 présente, côté manche 2b, un trou 14. Entre le trou 14 et les pattes 12, la spatule 2 comporte une lame élastique recourbée 15. Cette lame 15 est destinée à rapprocher l'une de l'autre, par effet de levier, l'extrémité de la tête 3a du support et la tête 2a de la spatule 2.

La tête 2a présente, transversalement à l'axe C, sensiblement la même largeur que la touffe de poils 5 du pinceau 1. La tête 2a présente des bords longitudinaux relevés 16. L'extrémité de la tête 2a et des bords relevés 16 est biseautée en 16a.

Le dispositif de l'invention s'utilise comme suit :

la spatule 2 est articulée sur le support 3 au moyen des tétons 11 des pattes 10 qui coopèrent avec les trous 13 des pattes 12. La lame élastique 15 de la spatule 2 tend à plaquer la tête 3a du support 3 contre la tête 2a de la spatule 2.

L'utilisateur fixe le support 3 sur le pinceau 1, en engageant, d'une part, la virole 6 du pinceau 1 entre les pinces 8 du support 3 et, d'autre part, le téton 9 du support 3 dans le trou 7 du pinceau.

Ainsi, le dispositif de l'invention étant au repos, l'extrémité de la touffe de poils 5 du pinceau 1 est plaquée contre l'extrémité de la tête 2a de la spatule, entre les bords relevés 16 de la tête 2a.

Afin d'écarter la tête 2a de la touffe de poils 5, l'utilisateur presse l'un contre l'autre, à la manière d'une pince à linge, les manches respectifs 4 et 2b du pinceau et de la spatule 2, en allant à l'encontre de la force de rappel exercée par la lame élastique 15 (figure 5). Il peut alors tremper la touffe de poils 5 dans un pot de peinture.

Il relâche ensuite sa pression sur les manches 4 et 2b, ce qui permet à la lame 15 de presser élastiquement la tête 2a de la spatule 2 contre la touffe de poils 5

L'opérateur positionne le pinceau 1 du côté de la surface à peindre et la spatule 2 du côté de la surface à protéger, en plaquant l'extrémité biseautée 16a de la spatule 2 contre l'arête du dièdre défini par les surfaces. Il fait ensuite glisser l'ensemble le long de ladite arête, ce qui lui permet de peindre une surface tout en protégeant la surface adjacente des débordements, compte tenu des bords relevés 16 de la spatule 2 qui empêchent le débordement latéral des poils 5, ainsi que toute coulure latérale de peinture.

L'extrémité biseautée 16a de la spatule 2 permet de la placer avec précision contre l'arête du dièdre défini par les surfaces tout en améliorant la maniabilité de l'ensemble. En effet, l'extrémité biseautée de l'ensemble permet d'incliner le pinceau vers la surface en cours de revêtement.

5

10

20

25

30

35

Comme l'axe C de la spatule 2 forme un angle aigu avec l'axe A du pinceau 1, le contact des poils 5 sur la tête 2a de la spatule est efficace et ne nécessite par d'action particulière de l'utilisateur sur la spatule 2.

Avantageusement, le support 3 est prévu pour recevoir des pinceaux de formes, de tailles et d'origine diverses qui peuvent comporter un trou 7 situé à une distance variable de la virole 6.

A cet effet, le téton 9 peut être, comme illustré par la figure 6, monté mobile dans une fente allongée 17 ménagée axialement dans le manche 3b du support 3.

Un crantage peut être prévu dans la fente 17 pour positionner le téton 9 au choix dans une position ou une autre.

La prévision de la fente 17 permet aussi de modifier les positions relatives du pinceau 1 et du support 3. Par simple pression vers l'avant sur le manche du pinceau, on peut pousser le pinceau vers l'avant en sorte que la touffe de poils 5 dépasse au moins partiellement au delà de l'extrémité de la spatule 2a. Il est à noter que dans cette position le pinceau peut être utilisé normalement.

Le dispositif de l'invention est léger, pratique, et très facile à nettoyer lorsqu'il est démonté. Le pinceau se retire sans difficulté des pinces 8 et le démontage du support 3 de la spatule 2 ne pose aucun problème particulier. Le trou 14 de la spatule joue un rôle identique au trou 7 du pinceau 1, permettant d'accrocher le dispositif de l'invention à un clou.

Le mode préféré de réalisation décrit et représenté sur les figures peut subir de multiples modifications sans sortir du domaine de l'invention. En particulier, les formes et dimensions du support 3 et de la spatule 2 peuvent varier en fonction des pinceaux utilisés.

Par exemple, les plaques formant le support 3 et la spatule 2 peuvent être ou non légèrement cintrées dans le cas de l'utilisation de pinceaux à touffe de poils cylindrique.

Egalement, les moyens d'articulation de la spatule 2 sur le support 3 peuvent être modifiés sans sortir du cadre de l'invention. Par exemple, on peut prévoir d'articuler la spatule 2 directement sur le support 3, en remplaçant les pattes 10 du support 3 par des tétons.

On peut remplacer la lame élastique recourbée 15 par tout autre moyen de rappel. Par exemple, on peut prévoir un moyen de rappel élastique agencé entre les parties en regard 2a, 3a de la spatule 2 et du support 3.

On peut aussi prévoir d'autres moyens de fixation du support 3 sur le pinceau et d'éventuel réglage de la position relative axialement entre le pinceau 1 et le support 3.

Le dispositif de l'invention peut recevoir enfin des accessoires amovibles tels qu'une lame de raclage

18 (figure 7) venant s'enfourcher sur le rebord d'extrémité de la spatule 3, cette lame servant à racler par exemple la peinture séchée sur un carreau de fenêtre.

Le dispositif de l'invention peut également recevoir, comme illustré par la figure 8, un guide de traçage gradué réglable 19 permettant de peindre une bande régulière distante de la bordure servant de point d'appui. A cet effet, le guide 19 est constitué d'une réglette 20 montée coulissante sur un cavalier 21 pouvant se clipser latéralement au pinceau ou à la spatule.

15 Revendications

- Dispositif pour peindre sans débordements susceptible d'être rapporté sur un pinceau standard (1) présentant un manche (4), une virole (6) et une touffe de poils (5), caractérisé en ce qu'il comprend :
 - un support amovible (3) susceptible de se plaquer latéralement au manche (4) et à la virole (6) du pinceau en s'étendant sur au moins une partie substantielle de la longueur du manche,
 - et une spatule (2) articulée sur ledit support (3) en un point (11,13) intermédiaire entre la virole et l'extrémité du manche, présentant un prolongement au de la dudit point d'articulation, en sorte de constituer avec ledit manche une structure en forme de pince à linge, des moyens (15) étant prévus pour presser élastiquement ladite spatule (2) contre le flanc de la touffe de poils (5).
- 2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que le support (3) est plaqué latéralement au pinceau (1) d'une part, au moyen d'ailes formant pinces (8) coopérant avec la virole (6) et, d'autre part, au moyen d'un téton (9) s'engageant dans un trou (7) ménagé dans le manche (4) du pinceau.
- 45 3. Dispositif selon la revendication 2, caractérisé en ce que le téton (9) est monté mobile sur le manche (3b) du support (3) axialement à ce dernier.
 - 4. Dispositif suivant la revendication 3, caractérisé en ce que le téton (9) est monté coulissant dans une fente allongée (17) éventuellement munie de crans de positionnement.
 - 5. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que les moyens pour presser la spatule (2) contre la touffe de poils (5) sont constitués d'une lame élastique recourbée (15) interposée entre le support (3) et la spatule (2), soli-

55

50

daire du support ou de la lame et agencée entre l'extrémité du manche (3b) et le point d'articulation de la spatule (2) sur le support 3.

6. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 5, appliqué aux pinceaux plats, caractérisé en ce que la spatule est plate et présente des bords relevés (16) pour contenir et guider les flancs de la touffe de poils (5).

a

Dispositif selon la revendication 6, caractérisé en ce que les bords relevés (16) ainsi que la spatule (2) présentent une extrémité biseautée (16a).

8. Dispositif suivant l'une des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que le support (3) susceptible de se plaquer latéralement au manche (4) du pinceau (1) est réglable en position axialement par rapport au pinceau (1).

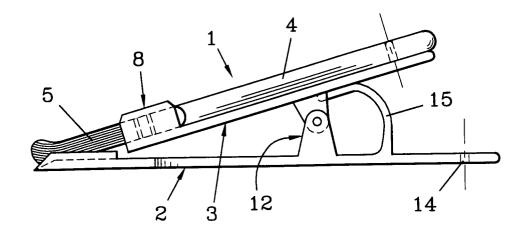
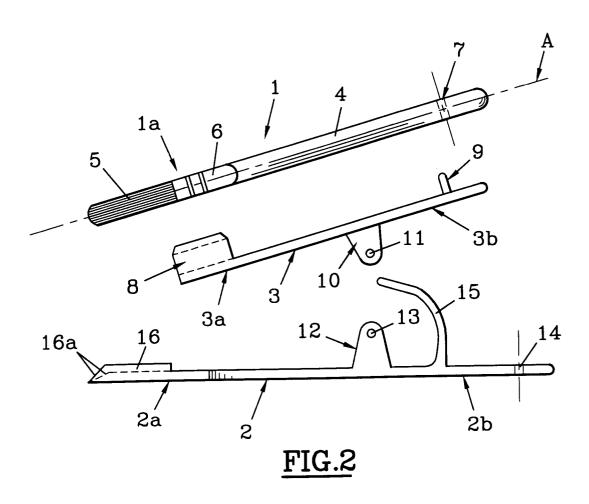
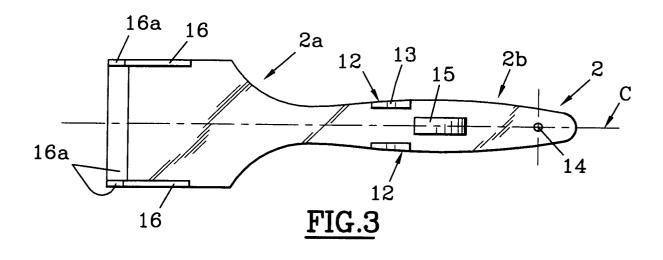
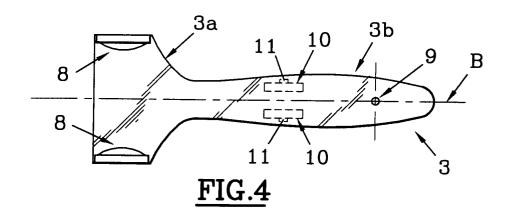
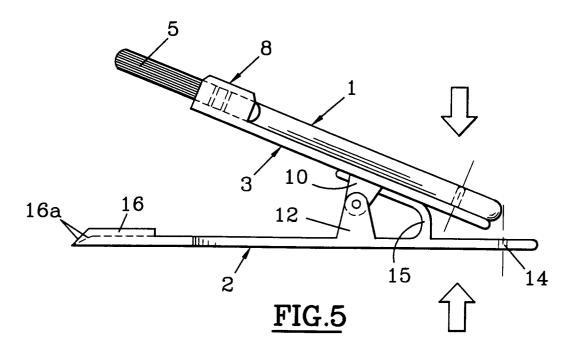


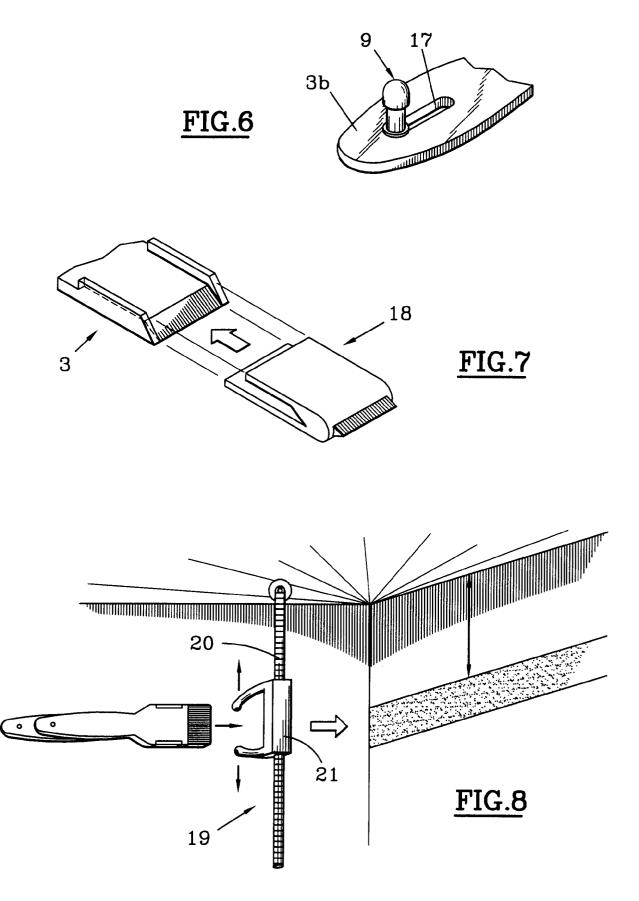
FIG.1













RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande EP 94 45 0007

ıtégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
	GB-A-2 225 528 (FER * page 1, ligne 6 -	EYDOON SEPEHR) ligne 9; figures 1-3	* 1	A46B17/02 A46B17/00
·	US-A-3 920 278 (NAS * le document en en	CA) tier *	1	
	US-A-3 981 595 (BLA	KE)		
	FR-A-2 291 871 (DIE	RE) 		
				DOMAINES TECHNIQUE RECHERCHES (Int.Cl.6)
				A46B
Le pr	ésent rapport a été établi pour tou	tes les revendications		
1	Jeu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche		Examinateur
	LA HAYE	29 Mars 1995	Rod	olausse, P
X : part Y : part auti	CATEGORIE DES DOCUMENTS C iculièrement pertinent à lui seul iculièrement pertinent en combinaison e document de la même catégorie ère-plan technologique	ITES T : théorie ou p E : document d date de dépi	rincipe à la base de l'i brevet antérieur, mai t ou après cette date demande	nvention